Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°083-2025

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
Vu la demande de Madame Josefa PINTO RUBIO afin d'organiser l'inauguration de la station de lavage route de Chautagne vendredi 11 juillet 2025 à 18h30.
Considérant le bon déroulement de la manifestation, la sécurité des participants et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Afin de permettre le bon déroulement de la manifestation, vendredi 11 juillet 2025 de 18h30 à 08h00, Le terrain de foot stabilisé situé rue de Montauban sera utilisé pour le stationnement des véhicules :

ARTICLE 2 Tout véhicule en stationnement gênant sera considéré comme dangereux et pourra être enlevé à la demande d'un représentant de la force publique.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 La signalisation provisoire réglementant la circulation et le stationnement sera mise en place et enlevée par l'organisateur qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour laisser libre accès aux services de secours.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel,
- À Madame Josefa PINTO RUBIO
- A la police pluricommunale de Seyssel,
- Au centre technique municipal de Seyssel.
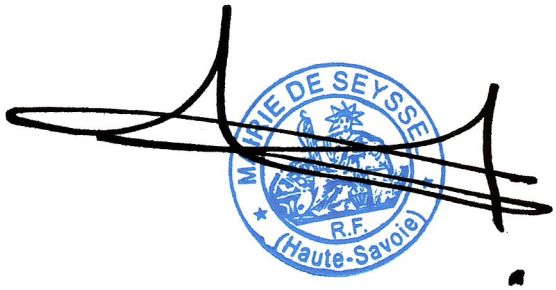
A Seyssel, le 11 juillet 2025
Le 1er Adjoint, Gilles Callet